

Congrès de Rennes – 2018

4. AGIR À L'INTERNATIONAL

En Europe, le mouvement syndical ne parvient pas à contrer les politiques néo-libérales imposées par les institutions de l'UE et de la zone euro, prisonnières des traités de Maastricht et de Lisbonne que le SNES-FSU dénonce. Face à la montée des nationalismes et des replis identitaires, le syndicalisme européen devrait jouer un rôle plus actif, dans lequel le SNES-FSU devra prendre toute sa part.

Le SNES-FSU est très impliqué au niveau du Comité Syndical Européen de l'Éducation mais celui-ci peine à trouver sa place dans les luttes pour l'éducation.

Alors que le statut de la profession enseignante reste peu attractif dans bon nombre de pays, notamment en raison des mauvaises conditions de travail et salariales, que les organisations membres du CSEE signalent des pressions croissantes sur le financement public de l'éducation, des difficultés demeurent pour mener des campagnes plus visibles en direction des gouvernements nationaux et des institutions européennes (Conseil, Parlement).

L'urgence est pourtant d'obtenir des améliorations significatives de la situation des personnels enseignants et de l'éducation en général.

4.1. Syndicalisme international

La création de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) avait suscité beaucoup d'espoir pour un syndicalisme plus en phase avec les réalités nationales. Cet espoir a été déçu et les organisations syndicales internationales, y compris sectorielles, se montrent bien impuissantes face aux politiques néolibérales.

4.2. L'activité internationale du SNES-FSU

Le SNES-FSU réaffirme les mandats adoptés au congrès de Grenoble en 2016. Afin de mieux intégrer les dimensions européennes et internationales dans l'activité du SNES-FSU, il y a nécessité de sensibiliser les militants, ce qui passe par au moins un stage national sur ces problématiques, une visibilité plus grande sur le site national, avec des articles que les sections académiques pourraient relayer. Sur chaque dossier important, un éclairage sur les situations des pays voisins européens pourrait être envisagé (système éducatif, carrières...). Le SNES-FSU, en particulier les sections académiques, pourrait développer des liens privilégiés et personnalisés avec des sections régionales de syndicats dans d'autres pays

4.4. Solidarité internationale et coopération syndicale

Le SNES-FSU poursuivra ses objectifs et ses actions non seulement en direction de l'Afrique francophone (Mauritanie, Guinée, Tchad, Niger) mais aussi en direction de l'Amérique latine, du Moyen-Orient (Palestine), de l'Asie (Inde) et de l'Europe centrale (Pologne, Hongrie).

Il convient de développer une politique axée sur des thèmes syndicaux ou en phase avec l'action du SNES-FSU : syndicalisation des jeunes, activités militantes, partage d'expériences, réflexion sur le métier. Elle peut aussi répondre à des demandes particulières de syndicats : animation de stage, outils de communication, publication de bulletins syndicaux, envoi de matériel, aide l'organisation de congrès syndicaux. Le SNES-FSU réaffirme son soutien aux luttes de toutes celles et tous ceux qui militent, agissent et interviennent ici et là-bas pour que l'Afrique ne soit le plus le « terrain de jeu » de politiques et d'économies extérieures. Il pèsera pour que l'enseignement des enjeux contemporains prennent en compte ces questions, tant dans la formation initiale de la profession que dans celle des élèves dont elle à la charge.

5. SOLIDARITÉ

INTERNATIONALE

Le SNES-FSU s'engage à l'international dans la défense des droits syndicaux et des droits à une éducation publique de qualité.

5.2. Défense des droits syndicaux

Le SNES-FSU continuera à soutenir les syndicalistes menacés dans leur pays et participera aux campagnes nationales (avec la FSU) ou internationales sur ce point, comme il l'a fait par le passé (Egitim-Sen Turquie, SEP et SYNESED Djibouti, en Iran, en Palestine, aux Philippines).

Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour soutenir les droits de syndicalistes enseignants partout où ils sont mis à mal. Le SNES-FSU poursuivra son action de soutien à des revendications syndicales communes sur tous les sujets qui sont débattus au niveau européen ou international. À cet égard il continuera à jouer un rôle actif au sein du CSEE et de l'IE.

5.4. Droit à la paix

Un monde pacifié, loin des menaces et conflits dont souffrent de nombreux peuples, demeure un des buts de notre engagement syndical. Le SNES-FSU prend position contre l'usage des parcours et des programmes à des fins de promotion du militarisme. C'est à la réflexion, l'esprit critique que les enseignants, toutes les éducatrices et tous les éducateurs doivent éveiller celles et ceux dont ils ont la charge, imaginer les ouvertures possibles dans un apprentissage de la culture de paix.

Le 7 juillet 2017, 122 états réunis à l'ONU ont adopté le Traité d'Interdiction des armes nucléaires (TIAN). Ce traité s'inscrit dans le droit international humanitaire au nom duquel les autres armes de destruction massive – armes biologiques, chimiques, mines antipersonnel, armes à sous-munitions – ont été interdites au cours des vingt dernières années.

L'annonce par la France du renouvellement des systèmes d'armes nucléaires tourne le dos à ses engagements pris en 1992 dans le Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP).

Le SNES-FSU se prononce pour la ratification par la France du traité d'interdiction des armes nucléaires et le gel immédiat du programme de modernisation de son armement nucléaire.